



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-13

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AGGLOBUS

Après avoir expliqué aux membres du conseil la fonction du Syndicat de transport AGGLOBUS, M. le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret pour l'élection des délégués :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

Nombre de bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 10

Après dépouillement :

- **M. Philippe JARRY** a obtenu 19 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé délégué titulaire.
- **M. Pascal TISSIER** a obtenu 19 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé délégué suppléant.

Cette délibération sera transmise au président d'Agglobus.

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation des délégués d'AGGLOBUS

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-13-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. autres



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n° 2026-14

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SDE18 (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER)

Le Maire expose :

Le syndicat départemental d'Énergie du Cher (SDE18) est administré par un Comité syndical organe délibérant qui est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseillers municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18.

Conformément à l'article L.5211-7, il convient de procéder à l'élection de notre/nos délégués(s) qui représentera/représenteront notre commune au sein du **Comité syndical du SDE18**.

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du SDE18.

Selon l'**article 18 des statuts modifiés du SDE18**, le nombre de délégués est déterminé par la strate de population de la collectivité.

- **Moins de 5 000 habitants** : 1 délégué titulaire
- **De 5 000 à 20 000 habitants** : 2 délégués titulaires
- **Plus de 20 000 habitants** : 3 délégués titulaires

Compte-tenu de la population de notre collectivité (1950 habitants), il vous est proposé de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Le choix des délégués peut porter uniquement sur l'un des membres du conseil municipal en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au bulletin secret, sauf à ce que le conseil municipal décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, conformément à l'article L.5211-7 1° alinéa 2 du CGCT.

Ils sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. La parité ne s'applique pas.

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidats aux postes de vice-président lors de l'installation du Bureau syndical du SDE18.

Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans un des cas d'inéligibilités et/ou d'incompatibilités prévus par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres.

Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ; Vu le Code Général des collectivités et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1.

Vu le Code électoral et notamment les articles L.44 à L.45-1, L.228-1 et L.239 ;

Vu le Code pénal et notamment son article 432-12 ;

Election du 1^{er} délégué titulaire : 1^{er} tour

Le Maire demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre 1 candidature :
M. Philippe JARRY.

Il est demandé aux membres du conseil de procéder aux opérations de vote pour le 1^{er} délégué titulaire.

Après dépouillement des votes, les résultats sont proclamés :

- 1° : Nombre de membres en exercice : 19
- 2° : Nombre de membres présents : 18
- 3° : Nombre de pouvoirs : 1
- 4° : Nombre de votants (2+3) : 19
- 5° : Nombre de votes : 19
- 6° : Nombre d'abstentions : 0
- 7° : Nombre de votes blancs : 0
- 8° : Nombre de suffrages exprimés (5° - 7°) : 19
- 9° : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 0
- 10° : Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8° + 9°) : 19
- 11° : Majorité absolue (10°/2+1) : 10

A obtenu :

M. Philippe JARRY : 19 voix

M. Philippe JARRY ayant obtenu la majorité requise, est proclamé délégué titulaire du Syndicat département d'Energie du Cher (SDE 18.)

Election du 1^{er} délégué suppléant : 1^{er} tour

Le Maire demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre 1 candidature :
M. Éric VALETTE.

Il est demandé aux membres du conseil de procéder aux opérations de vote pour le 1^{er} délégué suppléant.

Après dépouillement des votes, les résultats sont proclamés :

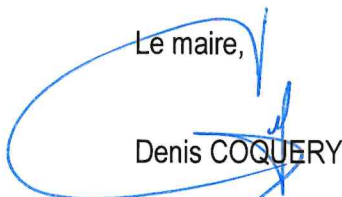
- 1° : Nombre de membres en exercice : 19
- 2° : Nombre de membres présents : 18
- 3° : Nombre de pouvoirs : 1
- 4° : Nombre de votants (2+3) : 19
- 5° : Nombre de votes : 19
- 6° : Nombre d'abstentions : 0
- 7° : Nombre de votes blancs : 0
- 8° : Nombre de suffrages exprimés (5° - 7°) : 19
- 9° : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 0
- 10° : Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8° + 9°) : 19
- 11° : Majorité absolue (10°/2+1) : 10

A obtenu :

M. Éric VALETTE : 19 voix

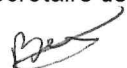
M. Éric VALETTE ayant obtenu la majorité requise, est proclamé délégué suppléant du Syndicat département d'Énergie du Cher (SDE 18.)

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstentions : 0**

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation des délégués du SDE18

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-14-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. autres



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n° 2026-15

Étaient excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'AGENCE CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-02 en date du 21 janvier 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE :

- Délégué titulaire : M. Etienne MONS-BORDERAS
- Délégué suppléant : M. Thibaud RONCERAY

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation du représentant CIT

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-15-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. autres



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-16

Étaient excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de **titulaire** :

- M. Philippe JARRY
- M. Etienne MONS-BORDERAS
- M. Alain PHILOREAU

Sont candidats au poste de **suppléant** :

- M. Ludovic LEBOURLES
- M. Thibaud RONCERAY
- M. Éric VALETTE

Membres **titulaires** :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Membres **suppléants** :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les membres **titulaires** suivants :

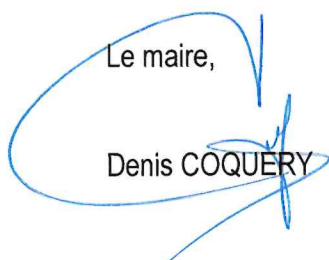
- M. Philippe JARRY
- M. Etienne MONS-BORDERAS
- M. Alain PHILOREAU

Proclame élus les membres **suppléants** suivants :

- M. Ludovic LEBOURLES
- M. Thibaud RONCERAY
- M. Éric VALETTE

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation des délégués CAO

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-16-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.2. CAO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-17

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Dans le cadre de la désignation du « correspondant défense » au sein des communes de France, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Les missions principales dévolues au Correspondant Défense :

- Il remplit une mission d'information et de sensibilisation auprès des administrés :

- Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),

- Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire.

- Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.

- Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Il vous est donc proposé de désigner un conseiller en tant que Correspondant Défense de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Éric VALETTE correspondant défense pour la commune de FUSSY.

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation du correspondant Défense

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-17-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. autres



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-18

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : NOMINATION DELEGUES AU CNAS

Pour faire suite à la demande au Comité National d'Action Sociale équivalent d'un comité d'entreprises pour les agents communaux, il est nécessaire de nommer deux délégués locaux.

Les personnes citées ci-dessus proposent leur candidature :

- Délégué représentant des élus : M. Etienne MONS-BORDERAS
- Déléguée représentante des agents : Mme Annabel CITERNE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter ces nominations.

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Nomination CNAS

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-18-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. autres



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-19

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à **4** le nombre des membres élus par le conseil municipal et à **4** le nombre de membres nommés par le maire, au conseil d'administration du CCAS.

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-19-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. CCAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUWEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-20

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION POUR LA CREATION DES COMMISSIONS ET LA DESIGNATION DES MEMBRES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est président de droit des commissions municipales. Il peut déléguer la présidence de chacune d'elle à un adjoint. Les membres du conseil municipal peuvent en faire partie. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer neuf commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de fixer comme suit, les commissions municipales :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission des finances
2. Commission du personnel
3. Commission de l'information et de la communication
4. Commission de l'environnement
5. Commission de la voirie et des réseaux
6. Commission du bâtiment
7. Commission de la culture, des loisirs et des festivités
8. Commission de la solidarité, de la santé et de la famille
9. Commission du sport et de la jeunesse

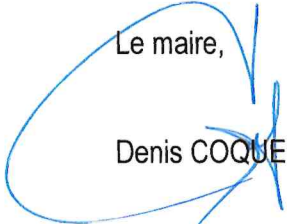
Article 2 : Le conseil municipal fixe le nombre de membres de chaque commission dans la limite de 15 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Finances	Etienne MONS-BORDERAS ; Denis COQUERY ; Laure GALLOIS ; Philippe JARRY ; Alain PHILOREAU ; Marianne POUMEROL ; Marie-Noëlle BEAU ; Alexandre LALEU ; Thibaud RONCERAY
Personnel	Etienne MONS-BORDERAS ; Denis COQUERY ; Laure GALLOIS ; Philippe JARRY ; Alain PHILOREAU ; Marianne POUMEROL ; Marie-Noëlle BEAU ; Alexandre LALEU ; Thibaud RONCERAY
Information - Communication	Laure GALLOIS ; Denis COQUERY ; Philippe JARRY ; Alain PHILOREAU ; Etienne MONS-BORDERAS ; Marianne POUMEROL ; Marie-Noëlle BEAU ; Virginie BOIN ; Cécile MONNOT ; Marie-France MORAND ; M. Pascal TISSIER ; Pauline GALLOIS
Environnement	Alain PHILOREAU ; Denis COQUERY ; Laure GALLOIS ; Philippe JARRY ; Etienne MONS-BORDERAS ; Marianne POUMEROL ; Marie-Noëlle BEAU ; Cécile MONNOT ; Eric VALETTE
Voirie - Réseaux	Philippe JARRY ; Denis COQUERY ; Laure GALLOIS ; Alain PHILOREAU ; Etienne MONS-BORDERAS ; Marianne POUMEROL ; Alexandre LALEU ; Pascal TISSIER ; Thibaud RONCERAY ; Eric VALETTE
Bâtiments	Alain PHILOREAU ; Denis COQUERY ; Laure GALLOIS ; Philippe JARRY ; Etienne MONS-BORDERAS ; Marianne POUMEROL ; Marie-Claude BUREAU ; Thibaud RONCERAY ; Eric VALETTE ; William BIDON-PARARD
Culture - Loisirs - Festivités	Laure GALLOIS ; Denis COQUERY ; Philippe JARRY ; Alain PHILOREAU ; Etienne MONS-BORDERAS ; Marianne POUMEROL ; Marie-Noëlle BEAU ; Marie-Claude BUREAU ; Virginie BOIN ; Cécile MONNOT ; Marie-France MORAND ; Pauline GALLOIS
Solidarité - Santé - Famille	Marianne POUMEROL ; Denis COQUERY ; Laure GALLOIS ; Philippe JARRY ; Etienne MONS-BORDERAS ; Alain PHILOREAU ; Marie-Noëlle BEAU ; Marie-Claude BUREAU ; Philomène MAILET ; Cecile MONNOT ; Marie-France MORAND
Sport Jeunesse	Laure GALLOIS ; Denis COQUERY ; Philippe JARRY ; Alain PHILOREAU ; Etienne MONS-BORDERAS ; Marianne POUMEROL ; Marie-Noëlle BEAU ; Marie-Claude BUREAU ; Virginie BOIN ; Ludovic LEBOURLES ; Cécile MONNOT ; Marie-France MORAND ; Pauline GALLOIS

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

 Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance



Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération pour la création des commissions et la désignation des membres

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-20 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-20-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-21

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du CFU,

Le conseil municipal :

- Procède à l'élection de son président pour l'approbation du CFU 2025
- Après appel à candidature et en avoir délibéré, élit à l'unanimité comme président de séance M. Etienne MONS-BORDERAS pour l'adoption du CFU cité ci-dessus.

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation du président de séance pour l'adoption du CFU

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-21 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-21-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-22

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Fussy ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le CFU est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Lorsque le CFU fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de CFU joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, après avis sur sa régularité et sa sincérité rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au CFU pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles [L. 1424-35](#), [L. 2531-13](#) et [L. 4434-9](#) et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article [L. 1615-6](#).

Considérant les éléments susvisés ;

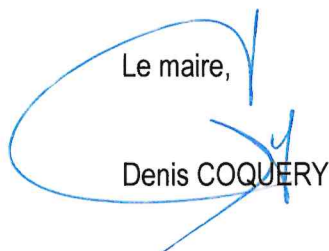
Sous la présidence de M. Etienne MONS-BORDERAS, le Conseil Municipal examine le CFU du budget principal 2025, qui s'établit ainsi :

Résultats de Fonctionnement	
Montant des titres	1 658 458.06
Montant des mandats	1 333 734.66
Résultat de fonctionnement 2025	324 723.40
Excédent de fonctionnement reporté 2024	955 591.98
Résultat de fonctionnement final 2025	1 280 315.38
Résultats d'investissement	
Montant des titres	1 112 879.16
Montant des mandats	1 331 974.69
Solde d'exécution d'investissement 2025	-219 095.53
Déficit d'investissement reporté 2024	-518 822.05
Solde d'exécution d'investissement final 2025	-737 917.18
Solde des RAR	957 831.16
Solde d'exécution d'investissement	219 913.58
Besoin de financement (1068)	0.00

Le maire, M. Denis COQUERY, s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU du budget principal 2025.

Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstentions : 0**

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération portant sur l'approbation du CFU

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-22 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-22-BF

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. décisions budgétaires



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-23

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.1612-32 et R.1612-52,

Vu la délibération n°2026-24 portant approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Considérant

- que le résultat de fonctionnement doit être affecté conformément aux règles budgétaires en vigueur,
- que l'affectation des résultats intervient après le vote du Compte Financier Unique,

Constant les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2025	324 723.40 €
Résultat antérieur reporté	955 591.98 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 280 315,38 €

Section d'investissement	
Résultat de fonctionnement 2025	- 219 095.53 €
Résultat antérieur reporté	- 518 822.05 €
Résultat d'investissement cumulé	- 737 917,58 €

Reste A Réaliser (RAR)	
Recette d'investissement	957 831,16 €

Résultat global d'investissement	
Solde après (RAR)	219 913,58 €

⇒ Il n'y a pas de besoin de couverture au 1068.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement :

- Article 1 : section d'investissement
 - **Recette** : **Article 1068** : excédents de fonctionnement capitalisés : **0 €**
 - **Dépenses** : **Article 001** : résultat d'investissement reporté 2025 : **- 737 917,58 €**
- Article 2 : section de fonctionnement
 - **Recette** : **Article 002** : Résultat de fonctionnement reporté 2025 : **1 280 315,38 €**
- Article 3 : Les RAR sont repris conformément au montant ci-dessus.
- Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,
Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération portant sur l'affectation des résultats

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-23 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-23-BF

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. décisions budgétaires



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-24

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT SDE18 : ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Philippe JARRY, maire-adjoint, présente quatre plans de financement du Syndicat d'Énergie du Cher, pour des travaux de rénovation de l'éclairage :

☞ Chemin de la Roustica :

Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant)	830.48 € HT
Participation de la commune (50 % du montant)	830.48 € HT
Montant des travaux	1 660.95 € HT

☞ Parking du stade – route de Vasselay :

Prise en charge par le SDE 18 (80 % du montant)	4 269.33 € HT
Participation de la commune (20 % du montant)	1 067.33 € HT
Montant des travaux	5 336.67 € HT

☞ Rue Paul Cézanne :

Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant)	1 033.35 € HT
Participation de la commune (50 % du montant)	1 033.35 € HT
Montant des travaux	2 066.69 € HT

☞ Rue de Bel Air :

Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant)	326.77 € HT
Participation de la commune (50 % du montant)	326.77 € HT
Montant des travaux	653.54 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces plans de financement et autorise Monsieur Philippe JARRY à signer les documents s'y afférents.

⇒ Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation des plans de financement SDE18 : éclairage public

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-24 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-24-BF

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. autres



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt six

Le huit avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026 - Affiché le : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-25

Était excusée :

Mme Pauline GALLOIS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : PROLONGATION REDUCTION DU LOYER SUPERETTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande du nouveau gérant de la supérette de Fussy, pour une demande de prolongation de la remise de 50 % du loyer.

Pour rappel, le conseil municipal avait approuvé par délibération en date depuis le 17 mai 2018, la déduction de ce loyer. Cette décision a été renouvelé tous les ans, jusqu'au 28 février 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte pour la prolongation de remise à 50 % du loyer de la supérette de Fussy à compter du 1^{er} mars 2026 jusqu'au 28 février 2027.

⇒ Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 13 avril 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Mme Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 16/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Prolongation réduction du loyer superette

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-25 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260408-DELIB2026-25-DE

Date de décision : 08/04/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

